

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 29 novembre 2022
(Salle des fêtes – Dieffenbach-Au-Val)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 27
⇒ Procurations : 9

Moyens Généraux

Objet : 2022-VI-5 - MISSION D'ARCHIVAGE PAR LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN

Rapport n°5 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

RÉSUMÉ

Les archives du PETR Alsace Centrale nécessitent une intervention importante en amont du déménagement des locaux, prévu courant 2023, dans le nouveau bâtiment 15 Bd Leclerc à Sélestat.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin dispose d'un service d'archivistes itinérants pouvant proposer une mission d'accompagnement dans ce domaine.

I. RAPPORT

Le 13 décembre 2021, la Communauté de Communes de Sélestat a validé l'opportunité d'acquérir le bâtiment sis 15 Boulevard du Maréchal Leclerc à Sélestat pour y déménager son siège.

Le PETR Alsace Centrale ayant mutualisé ses services avec ceux de la CCS, l'ensemble des services sera accueilli sur le nouveau site.

Les équipements, le mobilier et les archives devront ainsi être déménagés au courant de l'année 2023.

Le traitement des archives du PETR Alsace Centrale nécessite un investissement important au courant de l'année à venir pour leur traitement et leur mise à jour afin de partir sur des bases conformes dans le nouveau local dédié.

Cette prestation ne pouvant être réalisée en interne du fait d'un plan de charge important et par manque d'expertise dans le domaine, le PETR Alsace Centrale a fait appel au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour lui proposer des solutions.

.../...

Après échanges, et compte tenu des contraintes du PETR Alsace Centrale (délai, arriérés d'archivages, déménagement, plan de charge des agents), et du Centre de Gestion (plan de charge 2022-2023), il a été proposé d'intervenir selon le processus ci-dessous :

- Traitement des arriérés d'archives dans les bureaux et les circulations en 2023, en distinguant bien les archives SCOT, ADAC et PETR,
- Organisation d'une campagne de destruction en 2023
- Accompagnement à la préparation et à la mise en œuvre du déménagement des archives,
- Etablissement du PV de récolement,
- Mise en place des procédures d'archivages : versement, communication, élimination,
- Formation des agents.

Cette prestation se déroulera au courant de l'année 2023, et sera assurée par un archiviste mis à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin. L'archivage est réalisé conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Le coût de l'intervention couvre les frais réels de leur mise à disposition et est fixé à 4 900 €.

Vu La convention proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Considérant

La nécessité de traiter les arriérés d'archives en vue du déménagement du siège ;

II. DECISIONS

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 7 novembre 2022

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER

Le recours au Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mission de mise à jour des archives du PETR Alsace Centrale ;

DE VALIDER

Le projet de convention proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

D'AUTORISER le Président délégué à signer le projet de convention et les éventuels documents connexes à ce dossier.

Ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité par 39 voix.

Membres en exercice présents.

Monsieur Patrick BARBIER, **Président**

Mesdames et Messieurs, Noëllie HESTIN, Jean-Marc BURRUS, Robert ENGEL, Alain MEYER, Claude SCHALLER, Serges JANUS, **Vice-présidents.**

Mesdames et Messieurs, Charles ANDREA, Yves DUSSOURD, Philippe SCHEIBLING, Virginie MUHR, Tania SCHEUER, Christian SCHLEIFER, Philippe WOTLING, Patrick BUHL, Emmanuel ESCHRICH, Jean-Pierre PIELA, Bernard SCHMITT, Yvette WALSPURGER, Michel BUTSCHA, Mathieu LAUFFENBURGER, Jean-Luc FRECHARD, Thomas GOETTELMANN, Régine ORSATIE, **Membres titulaires.**

Mesdames et Messieurs Michèle CLAVER Bertrand GAUDIN, Olivier MORIS, Michel RENAUDET, Yves HOLZMANN, MULLER André, WITZ Jean-Marc, **Membres suppléants,**

Procurations

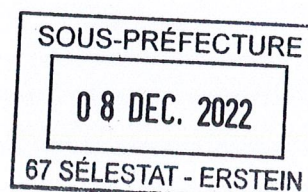
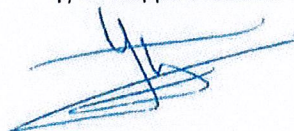
Monsieur Christophe KNOBLOCH, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Robert ENGEL ;
Monsieur Patrick DELSART, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Patrick BARBIER ;
Monsieur Sylvie HIRTZ, membre titulaire, donne procuration à Charles ANDREA ;
Monsieur Olivier SOHLER, membre titulaire, donne procuration à Monsieur Philippe SCHEIBLING ;
Monsieur Michel WIRA, membre titulaire, donne procuration à Yves HOLTZMANN ;
Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, membre titulaire, donne procuration à Claude SCHALLER ;
Monsieur Denis PETIT, membre titulaire, donne procuration à Jean Luc FRECHARD ;
Madame Nathalie ROUSSEL, membre titulaire, donne procuration à Noëllie HESTIN ;
Madame UHLERICH Marie-Odile, membre titulaire, donne procuration à Serge JANUS.

Pour extrait conforme, Sélestat, le 5 décembre 2022

Le secrétaire de Séance
Bernard SCHMITT



Le Président,
p/o Philippe STEEGER



.../...